

Recours à des interprètes pour la communication avec les écoles

Dans l'Ohio, les écoles et les familles travaillent ensemble pour aider les enfants à réussir. Elles le font en parlant et en partageant des informations importantes entre eux. Les écoles doivent communiquer les informations dans les langues préférées des familles. Votre famille peut bénéficier du service d'interprètes pour poser des questions et faire part de ses idées ou de ses préoccupations à l'école.

Interprétation et traduction

Qui sont les interprètes ?

Les interprètes sont des professionnels qui facilitent la communication entre des personnes parlant des langues différentes. Ils écoutent une personne parler dans une seule langue. Ils transmettent ces informations avec d'autres personnes dans une langue différente. Les interprètes peuvent également expliquer certaines différences culturelles. Ils sont considérés comme un pont entre votre famille et le professeur(e) de votre enfant.

Un interprète peut aider une famille qui parle somali à communiquer avec le professeur(e) de son enfant qui parle anglais. L'interprète transmet ce que le parent ou la personne en charge de l'enfant dit au professeur(e) en anglais, puis rapporte à ce dernier ce que le professeur(e) communique au parent ou à la personne en charge de l'enfant en somali.

Types d'interprètes

- Les interprètes en personne accompagnent la famille et assurent l'interprétation sur place. Les interprètes téléphoniques fournissent une interprétation en temps réel par téléphone.

- Les interprètes vidéo communiquent par vidéo, en utilisant des appareils comme un smartphone ou un ordinateur.
- Les interprètes en langue des signes assurent l'interprétation pour les personnes malentendantes. Les interprètes en langue des signes facilitent la communication pour les personnes malentendantes, qui préfèrent parfois la langue des signes. Nombreux de ces interprètes sont formés au vocabulaire structuré de la langue des signes américaine, bien que cela puisse varier en fonction des cultures et des langues.

Qui peut être interprète ?

Les interprètes doivent être formés et certifiés. L'interprétation requiert des compétences et une formation particulières. Les écoles ne peuvent pas recourir à des élèves, des frères et sœurs, ou des adultes non formés pour effectuer des interprétations.

Les enfants qui interprètent pour leurs parents peuvent subir un stress ou une pression accrus. Cela est d'autant plus vrai lorsque les conversations abordent des termes ou des sujets qu'ils ne maîtrisent pas. Faire appel à une personne non formée à l'interprétation augmente le risque de malentendus entre l'école et les familles. En effet, il est possible qu'ils ne comprennent pas tous les processus, systèmes ou termes éducatifs employés par l'école.

Qu'est-ce que la traduction ?

La traduction consiste à transcrire des informations d'une langue à une autre. Une personne formée à cet effet s'appelle un traducteur. Certaines organisations communautaires proposent des services de traduction gratuits ou à faible coût.

Quel est le rôle de l'école en matière d'interprétation et de traduction ?

- Dans l'Ohio, les écoles doivent traduire les documents écrits.
Les écoles peuvent demander aux familles de fournir des traductions des relevés de notes lors de l'inscription de leur enfant dans une nouvelle école. Dans ce cas, il se peut que vous deviez payer des frais pour la traduction des relevés de notes. Certaines organisations communautaires peuvent fournir des services de traduction à moindre coût ou gratuitement.
- Les écoles doivent fournir gratuitement des services d'interprétation et de traduction aux familles qui en font la demande.
- L'interprète doit respecter la vie privée de la famille.
- Les écoles doivent veiller à ce que les interprètes soient formés pour intervenir dans le cadre éducatif.

Dans quelles situations les interprètes peuvent-ils être utiles ?

Vous pouvez solliciter l'aide d'un interprète chaque fois que vous devez communiquer avec un responsable de l'école de votre enfant. Ce service peut être particulièrement utile lors de rencontres avec le professeur(e) ou d'autres membres du personnel.

Voici quelques exemples :

- Les conférences parents-professeurs
- Les réunions concernant les besoins éducatifs particuliers de votre enfant
- Les rencontres avec le conseiller scolaire
- Les visites à domicile : lorsque le personnel scolaire se rend à votre domicile pour mieux connaître votre famille
- Les événements scolaires destinés aux familles

- Les réunions du conseil scolaire : celles où des décisions sont prises concernant les politiques scolaires et d'autres questions importantes affectant les élèves, les familles et les écoles.

Comment puis-je demander un interprète ?

Lorsque vous planifiez une réunion à l'école, vous pouvez informer la personne en charge de l'organisation de la réunion de ce que vous avez besoin d'un interprète. Il est important de faire la demande le plus tôt possible. De cette manière, l'école a le temps de trouver un interprète.

D'autres membres du personnel scolaire peuvent également vous aider à faire cette demande. Il s'agit notamment :

- du professeur(e) d'anglais ;
- de la personne responsable de la liaison avec les familles ;
- du conseiller scolaire ;
- du professeur(e) de votre enfant ;
- du personnel de bureau ou de la secrétaire.

Questions à poser concernant les interprètes

Voici quelques questions que vous pouvez poser lorsque vous sollicitez les services d'un interprète :

- Puis-je demander à mon enfant, à un membre de ma famille ou à un ami de servir d'interprète à ma place ?
- Comment puis-je faire la demande d'un interprète pour les réunions scolaires ?
- Existe-t-il une procédure ou un formulaire spécifique à remplir pour garantir la disponibilité d'un interprète lors des événements scolaires ?
- Combien de temps à l'avance dois-je faire la demande d'un interprète si j'en ai besoin ?

- Comment puis-je être assuré(e) que l'interprète respectera ma vie privée et ne divulguera pas d'informations à d'autres personnes ?
- Comment puis-je exprimer mon avis sur la qualité des services d'interprétation fournis ?

Conseils aux parents qui font appel à un interprète

1. Prévoyez du temps supplémentaire pour les réunions ou événements impliquant un interprète. La communication avec un interprète prend souvent plus de temps.
2. Lorsque vous parlez, regardez directement la personne à qui vous vous adressez. Ne regardez pas l'interprète. Vous permettrez ainsi à l'autre personne de voir vos gestes et de mieux comprendre votre communication. Et ces personnes à qui vous vous adressez pourront mieux saisir votre message.
3. L'interprète est là pour faciliter votre communication avec l'école.
4. Il se peut que vous ayez l'impression que l'interprète vous ignore ou qu'il adopte une attitude sérieuse. Il se peut qu'il fasse de son mieux pour aider chacun à se comprendre.
5. Les interprètes doivent respecter la vie privée des familles. Ils ne sont pas autorisés à parler à d'autres personnes de ce que les familles partagent avec les écoles.
6. Essayez de prononcer une ou deux phrases courtes à la fois. Il est important de vous concentrer sur l'expression d'une idée complète. Faites ensuite une pause pour permettre à l'interprète de transmettre ce qui a été dit.
7. L'interprète peut lever la main ou donner un autre signal. Cela signifie qu'ils ont besoin de vous ou d'une autre personne pour marquer une pause.
8. En cas d'incompréhension, l'interprète peut vous demander de répéter.

9. Il est important de noter que certaines nuances culturelles, comme les gestes ou les expressions familières, peuvent ne pas être pleinement comprises.



Ressources supplémentaires

- La page Établir une communication réussie entre les parents ou tuteurs et le professeur(e) de l'université du Minnesota offre des informations supplémentaires sur la manière de collaborer avec un interprète dans différentes langues. Vous pouvez écouter ou lire les informations. <https://publications.ici.umn.edu/nceo/improving-instruction-parent-educator-toolkit/building-successful-communication-between-parent-or-guardian-and-teacher>
- Pour en savoir plus sur le travail avec les interprètes de langue, consultez le site de l'université du Minnesota. Il contient des informations en anglais, en arabe, en chinois simplifié et traditionnel et en vietnamien. [https://publications.ici.umn.edu/nceo/improving-instruction-parent-educator-toolkit/working-with- interprètes de langue](https://publications.ici.umn.edu/nceo/improving-instruction-parent-educator-toolkit/working-with-interpret%C3%A9s-de-langue)
- USA Hello fournit des ressources aux familles sur l'interprétation, la traduction et d'autres sujets importants concernant l'éducation. <https://usahello.org/education>
- Information for Limited English Proficient Parents and for Schools and School Districts that Communicate with Them de Colorin Colorado est une fiche d'information disponible en plusieurs langues. Cette fiche répond aux questions les plus fréquentes concernant les droits des parents et tuteurs qui ne parlent, n'écoutent, ne lisent ni n'écrivent couramment l'anglais, car ce n'est pas leur langue principale. [https://www.colorincolorado.org/guide/fact-sheet- information-limited-english-proficient-parents-and-schools-and-school-districts](https://www.colorincolorado.org/guide/fact-sheet-information-limited-english-proficient-parents-and-schools-and-school-districts)

Applications mobiles

- SayHi Translate est une application de traduction conversationnelle qui vous permet de communiquer avec presque n'importe qui dans le monde, en 101 langues et dialectes. Vous pouvez utiliser votre voix, ajuster la vitesse et personnaliser l'application grâce à une reconnaissance vocale de haute qualité.
- Google Lens vous permet de traduire des mots en scannant du texte avec l'appareil photo de votre téléphone ou en utilisant une photo. Vous pouvez rechercher ce que vous voyez, accomplir des tâches plus rapidement et mieux comprendre le monde qui vous entoure.

Ces ressources visent à améliorer les résultats des apprenants multilingues de l'Ohio en matière d'éducation, de bien-être des étudiants, d'enseignement supérieur et de carrière. Elles ont été créées grâce à une collaboration entre le Département de l'Éducation et de la Main-d'œuvre de l'Ohio et le Centre d'éducation et de formation à l'emploi de l'université de l'État de l'Ohio, en partenariat avec des avocats de familles, des leaders communautaires, du personnel des districts scolaires et des enseignants.